



Compte rendu du CHSCT du 26 AOUT

Un CHSCT extraordinaire spécial COVID s'est tenu le mercredi 26 août à l'AIA CP.

Concernant le port du masque obligatoire au 1^{er} septembre :

Aucune directive d'une quelconque autorité (Ministère, Armée de l'Air, Base de Défense, SIAé,...) mais l'AIA se prépare pour fournir, si la date est confirmée, dès le 1^{er} septembre deux masques par personne et par jour dont le port serait obligatoire sauf en extérieur des bâtiment et dans les bureaux individuels.

Sur la question du stock de masque, il est suffisant pour le moment et continu d'être reconstitué très régulièrement.

Nous retiendrons que l'AIA se tient prêt et c'est une bonne nouvelle. Il est vrai qu'au moment où s'est tenu le CHSCT aucun texte n'a été signé par le gouvernement pour rendre le port du masque obligatoire. Pour nous, le port du masque doit être rendu obligatoire à l'AIA au vu de la situation épidémiologique. C'est un équipement indispensable pour protéger la santé des personnels de l'AIA et par ricochet leur famille.

Pour les personnes vulnérables :

Environ 20 personnes sont encore concernés.

La procédure à suivre quand un personnel vulnérable veut reprendre nous a été présenté

=> demande écrite du personnel pour reprendre + certificat du médecin traitant de « déconfinement » pouvant inclure des conditions + visite et avis de la médecine de prévention.

A l'issue c'est les RH qui statuent sur la reprise ou non et la date.

Pour les conjoints de personnes vulnérables, c'est idem sauf la partie médecine de prévention (mais à leur demande les personnels peuvent être reçus)

L'AIA applique les directives de la DRHMD. Il n'y a donc aucun changement de prévu, sauf contre ordre venant des autorités.

Sur les cas suspectés et/ou avérés de Covid :

Au moment du CHSCT, 1 seul cas positif a été relevé à l'AIA CP (+ le cas du personnel américain début août). Le soir même, la direction nous a informé d'un cas supplémentaire.

Officiellement, il n'y a donc eu que 2 cas positifs à l'AIA durant toute la période estivale.

Tous les autres résultats de test dont à connaissance la direction sont négatifs.

Il nous a été présenté la procédure de traitement des cas contact (prolongé ou occasionnel). C'est la médecine de prévention qui gère en faisant des enquêtes épidémiologique (sous forme de questionnaire) afin de catégoriser les types de cas et prendre les mesures nécessaires (test, isolement, protection renforcée, désinfection du lieu de travail, etc.....).

A notre demande la direction va sortir une communication pour expliquer cela à l'ensemble des personnels.

Nous avons également interrogé la direction sur :

Le télétravail et son évolution à l'AIA :

Pour l'instant les moyens sont limités avec un seul PC smobi en plus en dotation. Les AIA ont acheté du matériel et réfléchi à quels types de postes pouvaient basculer en télétravail mais se heurtent aux décisions de la DIRISI.

Il est dommageable que les grands discours gouvernementaux et ministériels ne soient pas suivis d'effet. Mais ce n'est malheureusement pas une surprise.

ASA pour garde d'enfants

Comment vont être gérés les absences possibles de personnes suite à des fermetures de classe et/ou d'école à partir de la rentrée (cas de suspicion de covid, cas avéré, ect...) ?

Il nous a été indiqué que pour le moment rien n'était prévu et qu'une consigne sur le sujet n'était pas anticipée par la DRHMD. Les personnels possiblement impactés ne pourraient donc pas être placés en ASA garde d'enfant.

Cela risque de poser de gros problèmes car des cas des fermetures de classes vont très probablement se produire.

La CGT ne peut pas accepter que les personnels concernés doivent utiliser leur CP ou RTT ! Le dispositif ASA dans ce cadre là.

Ce CHSCT a permis de lever les doutes notamment sur la gestion des cas de covid avérés et/ou suspects au sein de l'AIA CP. L'implication de la médecine de prévention est indispensable pour la bonne réalisation des enquêtes épidémiologiques.

Nous avons pu échanger aussi sur la nécessité de communiquer vers l'ensemble des personnels du site sur les procédures mises en œuvre. Le manque d'information donnant naissance à de nombreuses rumeurs.

La CGT ne peut que dénoncer le manque d'anticipation des autorités de notre ministère.

Il n'est pas acceptable de toujours attendre le dernier moment pour mettre en place des mesures de protections sanitaires alors que nous subissons toutes et tous l'épidémie de COVID19 depuis plusieurs mois.

Ce manque d'anticipation risque fort de se répercuter très rapidement par de grandes difficultés pour les parents d'enfants dont l'école ou le collège seront fermés pour causes de suspicion de cas ou de cas avéré de coronavirus.

Dernière minute : L'AIACP a commencé à envoyer les masques dans les divisions (2 par agents et par jour) afin d'être prêt dès le 1^{er} septembre au matin.